



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



Les modes alternatifs de Règlement des conflits

Evolutions du métier d'avocat



Vendredi 3 Avril et Samedi 4 Avril 2015

Marrakech, Maroc

Séminaire organisé par l'UIA en collaboration avec l'Ordre des Avocats de Marrakech
Et l'Association des Barreaux du Maroc

INTRODUCTION

Les modes alternatifs de règlement des litiges sont un des enjeux majeurs de l'évolution du droit au XXI^{ème} siècle. Dans bien des cas la durée et la rigidité des procédures devant les juridictions étatiques sont inadaptées aux nécessités du monde des affaires et les professionnels du droit doivent être préparés à cette évolution. Mais c'est aussi plus généralement l'écosystème du règlement des conflits qui doit s'ajuster. En effet, il ne suffit pas de faciliter la recherche d'une solution autre que judiciaire, encore faut-il pouvoir ensuite permettre l'exécution de la sentence rendue ou de l'accord trouvé par la médiation ou la conciliation.

JEUDI 2 AVRIL 2015

16:30 – 18:30

INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Hôtel Adam Park
Avenue du 7^{ème} Art
4000 Marrakech, Maroc

19:30 – 22:00

SOIRÉE D'ACCUEIL

Organisée par le Barreau de Marrakech

VENDREDI 3 AVRIL 2015

08:30 – 09:00

INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Hôtel Adam Park
Avenue du 7^{ème} Art
4000 Marrakech, Maroc

09:00 – 09 :30

ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

Omar ABOUZOHOOR, Bâtonnier de Marrakech, directeur adjoint droit de l'Homme et de la Défense de l'UIA, Marrakech, Maroc

Ramid EL MUSTAFA, Ministre de la Justice et des Libertés du Maroc

Miguel LOINAZ, Président de l'UIA, Montevideo, Uruguay

Driss CHATER, Président d'honneur de l'UIA, Fès, Maroc

Moulay Hafid ELALAMY, Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique du Maroc

Miloud LAGHDACHE, Président du Comité National Marocain de l'UIA, Marrakech, Maroc

Jean-Jacques UETTWILLER, Président désigné de l'UIA, Avocat au Barreau de Paris, UGGC Avocats, Paris, France

9:30 – 10:30	<p>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES MODES ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES CONFLITS Modérateur : Mohamed CHAHBI, Ancien Bâtonnier de Casablanca, Avocat au Barreau de Casablanca, Maroc</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les avantages et inconvénients de l'arbitrage Mohamed EL MERNISSI, Professeur de droit, Casablanca, Maroc • La médiation et l'arbitrage Bâtonnier DERMICHE, Docteur d'état en droit, Avocat au Barreau de Casablanca, Ancien Bâtonnier de Casablanca, Maroc El Hadi CHAIBAINOU, Directeur général du groupement professionnel des banques au Maroc, Casablanca, Maroc Mohamed NTEGUE, Avocat au Barreau de Casablanca, Maroc
10 :30 – 11:15	<p>MÉDIATION ET CONCILIATION Modérateur : Bâtonnier Lahkim BENNANI, Ancien Bâtonnier de Fès, Bennani-Idrissi Avocats, Fès, Maroc</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les raisons du choix d'un règlement non contentieux et le droit coopératif Jean-Jacques UETTWILLER, Président désigné de l'UIA, Avocat au Barreau de Paris, UGGC Avocats, Paris, France • Conduire une conciliation Azzedine KETTANI, Professeur de droit, Casablanca, Maroc Mohammed ZEMRANI, Notaire à Casablanca, Ancien Président de la Chambre des Notaires au Maroc, MCR national et régional, Casablanca, Maroc Mohamed LIDIDI, Secrétaire général, Institution du Médiateur du Maroc, Casablanca,, Maroc
11:15 – 11:30	<p>PAUSE CAFÉ</p>
11:30 – 12:30	<p>LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ARBITRAGE Modérateur : Mustapha ZINE, Notaire, Casablanca, Maroc</p> <p>Orateurs :</p> <p>Amal LAMNIAI, Conseiller, Cour d'appel du Commerce de Casablanca, Casablanca, Maroc Fatiha SYASSI, Avocate à Casablanca, Maroc</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'absolue indépendance de l'arbitre Olivier UETTWILLER, Avocat au Barreau de Paris et de Genève, Kublaw, Genève, Suisse Xavier NORMAND-BODARD, Avocat au Barreau de Paris, SCP Normand & Associés, Paris, France
12:30 – 14:00	<p>DÉJEUNER Hôtel Adam Park Avenue du 7^{ème} Art 4000 Marrakech, Maroc</p>

14:00 – 15:00	<p>ARBITRAGE INSTITUTIONNEL ET ARBITRAGE AD HOC, INTERNATIONAL OU DE DROIT INTERNE Modérateur : Omar ABOUZOHOOR, Bâtonnier de Marrakech, directeur adjoint droit de l’Homme et de la Défense de l’UIA, Marrakech, Maroc</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quels types de litiges et comment choisir entre arbitrage en dernier ressort et arbitrage à charge d’appel Ali BOUGRINE, Avocat au Barreau de Paris, UGGC Avocats, Paris, France L’arbitrage institutionnel et ses principales institutions Issouf BAADHIO, Co- directeur des activités nationales et régionales de l’UIA, Ouagadougou, Burkina Faso L’arbitrage professionnel Emmanuel PIERRAT, Cabinet Pierrat, Paris, France Abdelkader AZERGUI, Docteur d’état en droit, chercheur, Casablanca, Maroc Hicham ZEGRARI, Autorité Casablanca, Finance City directeur, Maroc, Casablanca, Maroc Abdelkader LAHLOU, Docteur en droit, Avocat au Barreau de Casablanca, Maroc
15:00 – 16:00	<p>L’EXÉCUTION DE LA SENTENCE ARBITRALE Modérateur : Driss CHATER, Président d’honneur de l’UIA, Fès, Maroc</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> L’exéquatur de la sentence après l’arrêt Fives/www.ma holding, www.ma Ismat de la cour d’appel de Casablanca de janvier 2015 El Hassan GASSEM, Premier Président de la Cour d’Appel de Casablanca, Maroc La reconnaissance et l’exécution des sentences arbitrales sous la convention de New York Alain ZAHLAN DE CAYETTI, Avocat aux Barreaux de Paris et Dubaï, Médiateur au centre de médiation et arbitrage de Paris (CMAP) et de (DIAC), Dubaï, Emirats Arabes Unis Quelles difficultés d’exécution des sentences arbitrales au Maroc ? Mohamed SABER, Président du Tribunal de Commerce de Marrakech, Maroc
16:00 – 16:30	<p>PAUSE CAFÉ</p>
16:30 – 17:30	<p>LES RECOURS CONTRE LA SENTENCE ARBITRALE Modérateur : Bâtonnier Mohammed HISSI, Bâtonnier de Barreau de Casablanca, Maroc</p> <p>Orateurs : Tariq MOSSADEK, Docteur en droit, Avocat au Barreau de Casablanca, Maroc</p> <ul style="list-style-type: none"> Quels autres recours ? L’exemple OHADA de la Cour Internationale Issouf BAADHIO, Co- directeur des activités nationales et régionales de l’UIA, Ouagadougou, Burkina Faso Mohamed MALJAOU, Président de tribunal de commerce de Rabat, Maroc L’évocation du litige par le juge d’appel Emmanuel PIERRAT, Cabinet Pierrat, Paris, France

17 :30 – 18 :30	<p>DÉBAT GÉNÉRAL SUR LES MODES ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES LITIGES AU MAROC Modérateur : Omar ABOUZOHOUR, Bâtonnier de Marrakech, directeur adjoint droit de l'Homme et de la Défense de l'UIA, Marrakech, Maroc</p> <p>Intervenants : Jean-Jacques UETTWILLER, Président désigné de l'UIA, Avocat au Barreau de Paris, UGGC Avocats, Paris, France Abdelkader AZARGI, Casablanca, Maroc Abdallah DERMICHE, Casablanca, Maroc Issouf BAADHIO, Co- directeur des activités nationales et régionales de l'UIA, Ouagadougou, Burkina Faso</p>
20:00	<p>DÎNER DE GALA Palais Gharnata 5,6 Derb El Arsa Riad Zitoun Jdid 40000, Marrakech, Maroc</p>

SAMEDI 4 AVRIL 2015

09:00 – 09:15	<p>INSCRIPTION DES PARTICIPANTS Hôtel Adam Park Avenue du 7ème Art 4000 Marrakech, Maroc</p>
09:15 – 10:15	<p>LES GRANDES ÉVOLUTIONS DE LA PROFESSION D'AVOCAT DANS LE MONDE Modérateur : Abderrahim JAMAI, Avocat, Ancien Bâtonnier, Ancien Président de l'Association des Barreaux du Maroc</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principales évolutions Emmanuel PIERRAT, Cabinet Pierrat, Paris, France • Autorégulation ou régulation étatique ? Issouf BAADHIO, Co- directeur des activités nationales et régionales de l'UIA, Ouagadougou, Burkina Faso • Comment concilier les évolutions et le maintien de la déontologie ? Abdelhamid AHMADY, Professeur de droit international & économique, Ancien recteur de l'Université et Ancien Doyen de la faculté de droit de Mohammedia, Avocat au Barreau de Casablanca, Maroc

10:15 – 11:30	<p>LES FORMES D’EXERCICE ET L’INTERPROFESSIONALITÉ Modérateur : Khalid ACHOUR, Ancien Bâtonnier de Tanger, Maroc</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles formes d’exercices et quelles conséquences ? Abdelhamid AHMADY, Professeur de droit international & économique, Ancien recteur de l’Université et Ancien Doyen de la faculté de droit de Mohammedia, Avocat au Barreau de Casablanca, Maroc • L’inter-professionnalité Joachim BILE-AKA, Ancien Bâtonnier de l’Ordre des Avocats de Côte d’Ivoire, Abidjan, Côte d’Ivoire • La législation marocaine doit-elle évoluer ? Emmanuel PIERRAT, Cabinet Pierrat, Paris, France • La législation marocaine doit-elle évoluer ? Jean-Jacques UETTWILLER, Président désigné de l’UIA, Avocat au Barreau de Paris, UGGC Avocats, Paris, France
11:30 – 11:45	PAUSE CAFÉ
11:45 – 13:00	<p>DÉBAT GÉNÉRAL ET CONCLUSION « L’AVOCAT AU CŒUR DE LA CITÉ » Modérateur : Omar ABOUZOUHOUR, Bâtonnier de Marrakech, directeur adjoint droit de l’Homme et de la Défense de l’UIA, Maroc</p> <p>Orateurs :</p> <p>Abdelhamid AHMADY, Professeur de droit international & économique, Ancien recteur de l’Université et Ancien Doyen de la faculté de droit de Mohammedia, Avocat au Barreau de Casablanca, Maroc</p> <p>Jean-Jacques UETTWILLER, Président désigné de l’UIA, Avocat au Barreau de Paris, UGGC Avocats, Paris, France</p> <p>Issouf BAADHIO, Co- directeur des activités nationales et régionales de l’UIA, Ouagadougou, Burkina Faso</p> <p>Emmanuel PIERRAT, Cabinet Pierrat, Paris, France</p>
13:00 – 14:30	DÉJEUNER
14:30	EXCURSION : Région de Marrakech
20:00	DÎNER LIBRE

COMITÉ ORGANISATEUR

Miloud LAGHDACHE

Président du Comité National Marocain de l'UIA
Cabinet de Me Laghdache
Marrakech - Maroc
T +212 (524) 44 88 22
F +212 (524) 44 84 81
E maitre.chidmi@menara.ma

Omar ABOUZZOHOOR

Directeur adjoint Droit de l'Homme et de la
Défense de l'UIA
Bâtonnier de Marrakech
Marrakech - Maroc
T +212 (44) 43 99 78
F +212 (44) 43 90 21
E abouzzohourAvocat@yahoo.fr

Mohamed IMZIL

Directeur adjoint des Membres Collectifs de l'UIA
Cabinet de Me IMZIL
Casablanca – Maroc
T +212 (522) 22 06 25 / 31 47
F +212 (522) 20 82 07
E Imzil@wanadoo.net.ma

Jean-Jacques UETTWILLER

Président désigné de l'UIA
UGGC Avocats
Paris - France
T +33 1 56 69 70 00
F +33 1 56 69 70 71
E jju@uggc.com

Hassan KETTANI

Cabinet Kettani
Casablanca - Maroc
T +212 (22) 27 17 06 / +212 (22) 26 30 17
F +212 (22) 20 70 09
E hkettani@gmail.com

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LIEU DU SÉMINAIRE

Hôtel Adam Park
Avenue du 7^{ème} Art
4000 Marrakech, Maroc

FRAIS D'INSCRIPTIONS

	Membre UIA	Non Membres
Inscription standard	350 €	400 €
Jeune avocat (<35) *	300 €	350 €
Avocat du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	100 €	

*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune Avocat.

Ces frais comprennent la participation au séminaire, la soirée d'accueil du jeudi 2 avril 2015, les pauses café, les déjeuners du vendredi 3 et samedi 4 avril, le dîner de gala du vendredi 3 avril, ainsi que la documentation du séminaire. L'excursion du samedi 4 avril 2015 n'est pas incluse dans les frais d'inscription. Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

LANGUE

Les sessions de travail seront en **français** avec traduction simultanée en arabe et en anglais.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré réservé à un tarif préférentiel.

Merci de contacter directement l'agence **ALDO TOURS** pour effectuer les réservations. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible :

Hôtel Adam Park 5*

Avenue du 7^{ème} Art
4000 Marrakech, Maroc
T +212 524 43 01 05
F +212 524 43 50
E aldosoubki@aldotours.com

Chambre simple : **830 DH**
Chambre double : **1180 DH**

Petit-déjeuner et taxes inclus

Pour la réservation de chambres merci de contacter l'agence:

ALDO TOURS

Tel: +212 (524) 43 01 05

Fax: +212 (524) 43 01 50

Email : info@aldotours.com ; aldosoubki@aldotours.com

INFORMATION

UIA ■ T +33 1 44 88 55 66 ■ F +33 1 44 88 55 77 ■ E uiacentre@uianet.org ■ www.uianet.org

Bringing together the world's lawyers

For over 85 years, the Union Internationale des Avocats (UIA - International Association of Lawyers) has been defending the legal profession and facilitating international contacts, cooperation and the exchange of knowledge among lawyers, while respecting their cultural and professional diversity.

Today, the UIA brings together several thousand members – lawyers or law professionals – and hundreds of bars, federations and associations.

Join the UIA and become a member of the world's strongest network of lawyers

- You will participate in the work of the UIA Commissions in Business Law, Human Rights and General Practice and share your experience with that of professionals from over 110 countries.
- You will also be able to join forces with the UIA, which, each year, provides its support to lawyers who cannot freely practise their profession. Everywhere in the world where rights of defence are threatened or the proper administration of justice is hindered, the UIA will make your voice heard.



Réunir les avocats du monde

Depuis plus de 85 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle.

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres – avocats ou professionnels du droit – et des centaines de barreaux, fédérations et associations.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

- Vous pourrez prendre part aux travaux des commissions de l'UIA en Droit des Affaires, Droits de l'Homme et Pratique Générale et partager votre expérience avec celles de professionnels venus de plus de 110 pays.
- Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.



Reunir a los abogados del mundo

Desde hace más de 85 años, la Union Internationale des Avocats (UIA – Unión Internacional de Abogados) defiende la abogacía y promueve los contactos internacionales, así como la cooperación y el intercambio de conocimientos entre abogados, todo ello, en el respeto de su diversidad cultural y profesional.

Hoy en día, la UIA reúne a varios miles de miembros – abogados o profesionales del derecho – y a centenas de colegios de abogados, federaciones y asociaciones.

- Podrá participar en los trabajos de las comisiones de la UIA en Derecho de los Negocios, Derechos Humanos y Práctica General, y compartir su experiencia con la de los profesionales venidos de más de 110 países.
- Asimismo, podrá movilizarse al lado de la UIA que, cada año, apoya a los abogados que no pueden ejercer libremente su profesión. En cualquier lugar del mundo donde los derechos de la defensa se vean amenazados y donde el buen funcionamiento de la justicia se vea entrabado, la UIA hará que su voz se escuche.

Únase a la UIA y conviértase en miembro de la red de abogados internacional más sólida

www.uianet.org

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50% du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 12 mars 2015**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 12 mars 2015**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100% du montant perçu moins 50€ HT pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 24 mars 2015**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50% du montant perçu moins 50€ HT pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et /ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

Les modes alternatifs de Règlement des conflits Evolutions du métier d'Avocat

Vendredi 3 avril et samedi 4 avril 2015

MARRAKECH – MAROC

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne www.uianet.org

Ou compléter et renvoyer ce formulaire par email, fax, ou poste à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

25 rue du Jour, 75001 Paris, FRANCE

Tél: +33 1 44 88 55 66 / Fax: +33 1 44 88 55 77 / Email: uiacentre@uianet.org



Inscrivez-vous en ligne!

MEMBRE INDIVIDUEL UIA

Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation) :

MI _____

Nom :

Prénom :

Cabinet :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays:

Tél. : Fax :

Email:

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.):

.....

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

	Membre UIA	Non Membres
Inscription standard	350 €	400 €
Jeune avocat (<35) *	300 €	350 €
Avocat du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	100 €	

*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune Avocat.

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Soirée d'accueil – Jeudi 2 avril 2015
- Déjeuner – Vendredi 3 avril 2015
- Dîner de gala – Vendredi 3 avril 2015
- Déjeuner – Samedi 4 avril 2015

C. ACTIVITÉ OPTIONNELLE

(non-incluse dans les frais d'inscription)

- Excursion – Samedi 4 avril 2015

➤ **Pour la réservation de l'excursion merci de contacter l'agence ALDO TOURS**

Tel : +212 (524) 43 01 05 / Fax : +212 (524) 43 01 50 / Email : info@aldotours.com ; aldousoubki@aldotours.com

D. TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription €

D. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée de la formation et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

E. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA - 25, rue du Jour - 75001 Paris - France
- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**Séminaire Marrakech 2015**", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise
91, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris - France
BIC / SWIFT : SOGEFRPP
IBAN: FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _____

Date d'expiration : __/__/__

Cryptogramme : ___

Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de :..... €

Date:/...../..... Signature: